

Changements au Guide de compétition 2024

novembre 2023

Ce document décrit les changements majeurs qui ont été apportés au Guide de compétition 2024. Chaque changement sera indiqué par la règle de l'évènement de l'année en cours et la raison du changement. Veuillez consulter le [Guide des compétitions 2024](#) pour plus de détails sur chacun des règlements énumérés ci-dessous

1.

1.1 Joueurs

Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Pour 14 ans et moins, un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain.

Nouveauté en 2024! Pour les âges 15 ans et moins jusqu'au 18 ans et moins, un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement, prendre place sur le banc, et être utilisés sur le terrain.

Raison

Dans un effort pour être plus inclusif, les équipes 15 – 18 ans et moins seront autorisées à jouer avec les quinze (15) joueurs autorisés sur la liste. Les équipes 14 ans et moins sont exclues de cette règle car elle entre en conflit avec la règle de l'esprit sportif.

2.

1.4 Inscription Adhésion Annuelle

Nouveauté en 2024! Toutes les personnes en position d'autorité doivent se conformer aux exigences de sport sécuritaire avant que leur statut de membre ne soit approuvé. Les personnes en position d'autorité ne peuvent pas participer à des activités de volleyball tant qu'elles n'ont pas satisfait aux exigences de sport sécuritaire.

Raison

Cette règle a été mise en œuvre pour tous les membres inscrits auprès de Volleyball Canada afin de garantir que toutes les personnes impliquées dans l'équipe ont été formées et répondent aux exigences du sport sans abus avant le début de la saison de compétition

3.

1.6 Liste officielle

Nouveauté en 2024! Les équipes soumettront leur liste officielle directement à VC via Sportlomo. Toutes les listes doivent être soumises au plus tard le 28 mars 2024.

Nouveauté en 2024! Les équipes qui soumettent une liste qui ne correspond pas à leur liste de championnat de l'APT seront soumises à l'une ou à l'ensemble des pénalités suivantes :

- L'équipe se verra infliger une amende de 1500 \$.
- L'entraîneur-chef et/ou le club peuvent être inscrits sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle

- L'équipe et/ou le club peut ne pas être autorisé à participer aux championnats nationaux de l'année suivante.

Raison

Dans le but d'assurer l'exactitude des listes à l'enregistrement, VC collectera les listes de participants directement auprès de l'équipe et non auprès de l'association provinciale/territoriale. Les listes officielles ne seront pas imprimées sur la feuille de match et les équipes ne seront pas tenues de fournir un autocollant d'équipe pour les championnats nationaux 2024. Par conséquent, l'entraîneur doit présenter sa liste officielle pour vérification.

4.

1.10 Pré-inscription

Nouveauté en 2024! Les médaillés d'or provinciaux/territoriaux de 2023 recevront aussi une préinscription pour les championnats nationaux de 2024.

Raison

Ceci a été ajouté pour étendre l'assurance des meilleures équipes participant aux championnats nationaux.

5.

1.10 Manifestation d'intérêt

L'inscription aux championnats nationaux se fera par tirage au sort. Les équipes auront la possibilité de remplir une manifestation d'intérêt pour participer aux championnats nationaux. Toutes les équipes le désirant seront inscrites à un tirage et seront tirées au sort pour déterminer les équipes qui seront invitées à s'inscrire.

Raison

Le format d'inscription a été modifié dans le but de fournir un processus équitable pour toutes les équipes tout en supprimant tous les aspects technologiques pouvant affecter la capacité d'une équipe à s'inscrire. Le nouveau format permet également un processus d'inscription plus rapide pour les équipes et donne à VC la possibilité d'ajuster les capacités d'inscription en fonction de l'intérêt.

6.

1.14 Politique d'annulation

Nouveauté en 2024! Une équipe qui se retire sans notification préalable s'expose à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes :

- Pas de remboursement des frais d'inscription
- Une amende de 1500 \$
- L'entraîneur(e)-chef et/ou le club peuvent faire l'objet de sanctions supplémentaires.

Raison

Cette structure d'amendes a été mise en œuvre pour garantir que les équipes communiquent leur retrait, permettant ainsi à VC d'inviter les équipes sur liste d'attente en temps opportun avant la compétition

7.

1.18 Événements U14

Nouveauté en 2024! Afin d'assurer l'accès au plus grand nombre d'équipes possible, la priorité sera donnée aux équipes qui ne sont inscrites/en liste d'attente que pour un seul événement. Les équipes qui souhaitent participer à deux événements U14 ou plus seront placées au bas de la liste d'attente pour la période d'inscription initiale.

Raison

Cette règle permet à VC de garantir que toutes les équipes intéressées à y participer ont la possibilité de le faire avant d'autoriser les équipes à participer à plusieurs événements.

8.

6.2 Aire de jeu

Surface de jeu :

La zone au-delà du bord de la surface de jeu est désignée comme zone hors des limites du jeu. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur la surface de jeu et le joueur doit toujours jouer le ballon avec au moins un pied sur la surface de jeu.

Exemples:

- Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu continue;
- Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;

Nouveauté en 2024! Un(e) joueur(euse) ne peut à aucun moment franchir la ligne centrale à l'intérieur ou à l'extérieur du poteau du filet pour poursuivre le ballon au-delà de l'antenne.

Raison

Ce changement a été mis en œuvre pour assurer plus de cohérence dans la règle actuelle de surface de jeu. La règle supplémentaire garantit la sécurité de tous les joueurs car il n'y a pas suffisamment d'espace pour permettre aux joueurs de se déplacer en toute sécurité à travers la ligne médiane lorsqu'ils jouent sur un terrain de sport.

9.

6.4 Cameras and Tripods

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de jeu, ni dans les zones réservées aux équipes ou aux joueurs (banc d'équipe, zone d'échauffement, zone de service).
- Les trépieds ne peuvent être placés dans les zones interdites aux spectateurs
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance, VC et/ou le personnel de l'événement se réservent le droit de retirer tout trépied laissé sans surveillance.
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé

- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

Raison

Cette règle a été élargie pour garantir la sécurité de tous les joueurs

10.

6.5 Juge de ligne et marqueur

Nouveauté en 2024!

VC ne tolérera pas que des spectateurs fassent des commentaires négatifs sur les décisions prises par les juges de ligne. Tout spectateur identifié comme faisant des commentaires désobligeants à l'égard du juge sera soumis à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes :

- Retiré de l'installation pour le reste de la journée et/ou pour le reste du tournoi.
- Inscrit sur la liste nationale des personnes qui ne sont pas en règle
- L'équipe du spectateur affilié peut recevoir une pénalité de cinq points pour son prochain match.
- L'équipe et le club du spectateur affilié peuvent recevoir une amende et/ou être inadmissibles aux championnats nationaux de l'année suivante.

Raison

La mise en œuvre de cette règle vise à garantir la sécurité et le bien-être de tous les joueurs.

11.

11.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club
- Il est recommandé à tout le personnel de l'équipe qui se trouve sur le terrain de sport pour l'échauffement et le match de porter des chaussures sécurisées (avec des sangles pour les orteils et le talon).
- Les chapeaux sont permis

Raison

Cette règle a été ajustée pour assurer la sécurité de tout le personnel de l'équipe et pour supprimer également les restrictions qui n'affectent pas l'intégrité du jeu

12.

12.3 Classement

Nouveauté en 2024! Le classement pour toutes les catégories d'âge et de sexe aux championnats nationaux sera basé sur un système de points. VC recueillera trois points de données tout au long de l'année : le résultat d'un tournoi individuel, le classement du championnat provincial et le résultat du championnat provincial.

Raison

Le classement a été ajusté suite au projet pilote de 2023 avec les garçons 15ans et moins. Le projet pilote a fourni une comparaison entre le rang initial et le classement final, ce qui a conduit à plus de cohérence dans le classement des équipes et donc à une meilleure expérience de compétition pour toutes les équipes.

13.

15.0 Sanctions

- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.

Nouveauté en 2024!

Une équipe qui se retire sans notification préalable s'expose à l'une ou à l'ensemble des sanctions suivantes:

- Pas de remboursement des frais d'inscription
- Une amende de 1500 \$
- L'entraîneur(e)-chef et/ou le club peuvent faire l'objet de sanctions supplémentaires.

Une équipe qui manque un match sans notification, ou qui quitte le tournoi prématurément le troisième jour pour des raisons de déplacement, sera soumise à l'une ou à l'ensemble des pénalités suivantes :

- Une amende de 1500 \$
- L'équipe ou le club peut recevoir d'autres sanctions
- Si une équipe ne soumet pas une liste correspondant à la liste du championnat de l'APT

Raison

Ces sanctions ont été mises en œuvre pour garantir que toutes les équipes participantes puissent participer à un tournoi complet ; assurer une participation complète au match du premier jour jusqu'aux dernières rondes de médailles.